



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**FORUM INTERNATIONAL SUR L'ÉDUCATION
NON FORMELLE (FORIENF)**

INTERVENTION DE LA CONFEMEN SUR LE THEME :

**LE DROIT A L'ÉDUCATION
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Par
Madame Adiza HIMA
Secrétaire Générale de la CONFEMEN**

Niamey, du 08 au 11 janvier 2007

Introduction

La Déclaration mondiale sur l'Education pour tous en son article 1, point 1, souligne que l'objectif fondamental de l'éducation/formation de toute personne, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, est de « répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux ».

Elle précise que « ces besoins sont aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre ».

Au regard du rôle prépondérant de l'éducation dans le processus de développement économique et social, le droit à l'éducation relève donc d'une question d'équité, de justice et d'économie. Ne pas créer les conditions de son exercice, c'est restreindre de facto la capacité des individus à produire, donc à pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, à se protéger et à protéger les leurs. Cela suppose en définitive hypothéquer le progrès démocratique et social et par conséquent la paix et la sécurité internationales.

Pourquoi le droit à l'éducation est dit fondamental pour l'homme ? Ce droit est-il effectif en Afrique de l'Ouest ? Son exercice est-il équitable ? Quelles sont les contraintes liées à l'exercice de ce droit ? Quelles sont les conditions objectives dans lesquelles il s'exerce ? Sont-elles les mêmes partout en Afrique de l'Ouest ?

Autant d'interrogations qui attestent à la fois de la complexité et de l'intérêt de cette problématique. Parler du droit à l'éducation en Afrique de l'Ouest n'est donc pas du tout aisé ; il paraît même délicat dans la mesure où cet espace africain n'est pas une entité unique et uniforme. Au contraire, malgré quelques similitudes, ce thème nous met en face d'une multiplicité de réalités, toutes aussi différentes les unes que les autres. Mais, en même temps qu'elle rend la question complexe, cette multiplicité lui confère également un intérêt certain.

I. Le droit à l'éducation et son application dans l'espace ouest africain.

Le droit à l'éducation dans l'espace ouest africain est garanti par un certain nombre d'instruments juridiques qui vont des conventions et déclarations internationales

aux lois internes aux Etats. Un pas déjà important mais qui ne suffit pas à garantir aux citoyens la jouissance pleine et entière; l'exercice de ce droit étant assujettie à un certain nombre de paramètres parmi lesquels on peut citer les moyens dont dispose le système éducatif, l'efficacité de son organisation interne et l'efficience de la gestion des ressources.

1. Le contexte juridique

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée et proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 ;
- la charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée lors de la dix-huitième conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements en juin 1981 à Nairobi, au Kenya ;
- la Convention relative aux Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 ;

Outre ces instruments juridiques internationaux et régionaux qui fondent et garantissent le droit à l'éducation, d'autres déclarations ou engagements spécifiques au secteur de l'éducation confortent la reconnaissance du droit à l'éducation. Il s'agit de :

- la Déclaration Mondiale sur l'Education pour Tous (Jomtien, 1990) ;
- la deuxième Décennie de l'Education en Afrique (septembre 2006) ;
- l'Initiative Spéciale des Nations Unies pour l'Afrique (mars 1996);
- le Cadre d'Action de Dakar sur l'Education pour Tous (EPT, avril 2000) ;
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain (juillet 1990) ;
- la Déclaration de Bamako des Chefs d'Etats des six pays les moins scolarisés (novembre 2000)

Enfin, il y a lieu de noter les contextes nationaux rendus plus favorables avec l'adoption de lois d'orientation en matière d'éducation et l'engagement résolu des Etats de donner à chaque citoyen la latitude d'exercer son droit à l'éducation. Cette volonté maintes fois exprimée s'est traduite au niveau interne par un processus de réformes profondes visant à universaliser l'éducation, à travers notamment les programmes décennaux de développement de l'éducation.

2. L'état de la situation en Afrique de l'Ouest

Il est évident que la volonté des Etats est bien loin des moyens réels dont ils disposent pour ce faire et qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, particulièrement en Afrique de l'Ouest ; une région du monde qui compte la plus grande proportion d'enfants d'âge scolaire hors de l'école.

Selon le rapport mondial de suivi EPT 2005, plus de 40 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire en 2001 n'étaient pas scolarisés et seule une poignée de pays présentaient à la fois un TBS égal ou supérieur à 100% et un taux net de scolarisation (TNS) supérieur à 90% (Cap-Vert, Maurice, Sao-Tomé-et-Principe, Seychelles et Togo). D'autres, tels que le Burkina Faso, le Niger, et la Guinée-Bissau ont un TBS inférieur à 60%. Le rapport de suivi EPT 2006 soulignait pour l'Afrique de l'Ouest un TBS de 78%, soit le plus faible du continent. Selon le même rapport, un nombre d'enfants quittent prématurément l'école du fait des coûts insupportables pour leurs familles et/ou pour un besoin de participation au revenu familial. Ce qui explique que dans la moitié des pays, le taux de survie scolaire est inférieur à 67%.

Toujours selon le même rapport, sur le plan de l'alphabétisation, l'Afrique de l'Ouest a un des taux les plus faibles au monde. En effet, 44% seulement de la population âgée de 15 ans et plus savaient lire et écrire. Il convient de souligner que ce taux est inférieur à 40% dans des pays comme le Niger, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso ou le Sénégal. Le Nigeria et le Cap-vert ont toutefois un taux supérieur à 61% (moyenne africaine).

En termes de compétences, seule une proportion infime d'enfants atteignent les niveaux minimums de maîtrise des compétences tels que définis par leurs propres gouvernements.

Selon toujours le rapport mondial de suivi EPT 2006, en Afrique de l'Ouest, presque un enfant sur deux quitte l'école avant d'arriver en classe terminale du premier cycle. Si dans des pays comme le Nigeria, le taux d'achèvement est supérieur à 80%, dans d'autres, il est inférieur à 50%, voire 30% pour le Niger et le Burkina Faso. Il est même fréquent que les pays cumulent des taux d'achèvement faibles et des résultats d'apprentissage médiocres.

Exemples :

- Burkina Faso : 34% de taux d'achèvement et 20% d'élèves ayant acquis le minimum requis en 5^{ème} année ;
- Sénégal : 55% de taux d'achèvement et 20% d'élèves ayant acquis le minimum requis.

Sur le plan de la rétention des élèves en cours de cycle, le Cap-vert, le Ghana et le Togo ont un taux largement supérieur à la moyenne africaine, tandis que le Mali, le Niger et le Burkina Faso enregistrent les taux de rétention les plus faibles d'Afrique. Au Niger par exemple, un enfant sur quatre achève le primaire.

Au secondaire, le taux brut de scolarisation (TBS) est inférieur à 20% pour l'ensemble des pays sahéliens.

A ce tableau s'ajoutent des disparités importantes qui sont observées au sein des pays, au détriment surtout des filles et des élèves de milieu rural. Il faut néanmoins observer que selon le rapport de suivi EPT 2006, le rapport entre filles et garçons a tendance à s'équilibrer en Afrique de l'Ouest (85 filles contre 100 garçons pour une moyenne africaine de 90 filles sur 100 garçons).

Evoquant la qualité de l'éducation, le rapport mondial de suivi EPT 2006 indique qu'à l'exception du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Togo qui ont un indicateur sensiblement proche de 55¹, les pays d'Afrique de l'Ouest ont des indicateurs faibles. Au Ghana, au Nigeria et en Mauritanie, cet indicateur est même inférieur à 35. En Afrique de l'Ouest, la qualité et la pertinence des apprentissages est une équation permanente, comme en font foi la faiblesse des acquis scolaires des élèves et les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés.

II Les raisons d'une telle situation

Ce survol des grandes caractéristiques de l'éducation en Afrique de l'Ouest révèle, à travers les indicateurs, que l'application et l'exercice du droit à l'éducation ne sont ni effectifs, ni équitables. Cet état de faits n'est point synonyme d'une quelconque volonté, mais reste tributaire de multiples contraintes. Il s'agit d'une multiplicité de facteurs économiques, socio-culturels et organisationnels.

¹ Il s'agit d'une unité de comparabilité. Ainsi, tout indicateur en dessous de 50 exprime une efficacité faible de l'enseignement.

1. Les limites objectives de l'application et de l'exercice du droit à l'éducation en Afrique de l'Ouest

Parmi ces limites, nous distinguons :

Premier point : la pauvreté

A l'exception du Ghana, du Togo et du Cap-vert, l'Afrique de l'Ouest est caractérisée par un bas niveau de développement humain. Sur les 16 pays qui la composent, 13 sont éligibles à l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Cinq de ces pays (Niger, Sierra Leone, Burkina Faso, Mali, Guinée-Bissau) détiennent les indicateurs de développement humain les plus faibles au monde.

Du point de vue économique, le niveau de richesse moyen est de 441 \$ EU en Afrique de l'Ouest contre 791 \$ EU pour la moyenne africaine. A l'exception de la Côte d'Ivoire (793\$ EU), du Sénégal (583 \$ EU) et du Cap-vert (1 648 \$ EU), aucun des 16 Etats ouest africains n'a un produit intérieur brut (PIB) par habitant excédant 500 \$ EU.

L'espérance de vie ne dépasse pas 50 ans dans plus de la moitié de ces Etats et 61% de la population est rurale selon le rapport sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005.

Ainsi, malgré la volonté politique clairement affichée à travers la ratification de Conventions et Déclarations internationales et l'adoption de lois d'orientation du secteur éducatif, les Etats de l'espace ouest africain ne peuvent visiblement, sans un appui conséquent des bailleurs de fonds, remplir leurs engagements. L'extrême pauvreté des Etats, conjuguée au poids écrasant de la dette extérieure, rétrécit considérablement leur marge de manœuvre.

Du point de vue des populations, la problématique de l'éducation relève d'une gymnastique douloureuse. L'impératif de manger, de boire et de se couvrir est tellement présent dans la vie quotidienne qu'il est pratiquement impossible pour beaucoup de familles de se consacrer à autre chose qu'au travail rémunérateur. Dans la plupart de ces pays, la majorité des populations vit dans une situation très difficile. Au Niger par exemple, en 1993 plus de 63% des Nigériens vivaient en dessous du seuil de pauvreté et 34% en dessous du seuil de pauvreté extrême (*Séminaire sur les statistiques de pauvreté dans les pays membres de la CEDEAO, Abuja, du 26 au 30 juillet 2004*). En Guinée, selon un rapport sur la pauvreté réalisé en 1994 par le Ministère du Plan et de la Coopération, pour 13% de

la population, la dépense annuelle par tête se situerait à 173 \$ US (Rapport sur l'indice du développement humain du PNUD, 2006). Dans ce contexte de pauvreté, envoyer son enfant à l'école apparaît dès lors comme un luxe, voire un gaspillage, dans la mesure où, employés plutôt comme main d'œuvre sur le marché du travail, ils deviennent une source de revenus potentielle pour leurs familles. Cette réalité de lutte quotidienne pour la survie, particulièrement en milieu rural, amenuise non seulement la demande sociale potentielle en éducation, mais constitue en permanence une menace pour le maintien des élèves dans le système. Pour ces populations, les coûts d'opportunité de l'éducation restent très élevés. Les échecs scolaires renforcent davantage cette perception négative vis-à-vis de l'école et

Cette extrême pauvreté des populations et de l'Etat (Etat central, collectivités, etc.) reste en définitive l'une des contraintes majeures à l'effectivité de l'exercice du droit à l'éducation.

D'autres facteurs non moins importants méritent cependant d'être soulignés. Il s'agit :

Deuxième point : les conflits armés au cours desquels, aussi bien le personnel enseignant que les populations scolarisables se voient obligés de fuir leurs zones de résidence, quand ils ne sont pas simplement massacrés ou enrôlés de force dans les forces en conflit ;

Troisième point : les maladies cycliques ou endémiques tel que le SIDA dont les effets sur le système éducatif sont dévastateurs ; une maladie qui est en train, d'une manière sournoise mais sûre, de devenir le premier danger contre l'éducation. Même si le taux de prévalence du VIH/SIDA est moins élevé que dans d'autres régions d'Afrique (3,2% contre une moyenne africaine de 7,5%), le SIDA est en train de réduire les capacités de couverture du système éducatif, portant ainsi un rude coup à l'économie éducative ;

- une demande potentielle en éducation en croissance ;
- le décalage entre l'offre et la demande potentielle en éducation ;

Quatrième point : la démographie galopante et une population relativement jeune par rapport à d'autres régions. Le rapport mondial de suivi EPT 2006 souligne ainsi que 44% de la population totale en Afrique de l'Ouest est constituée de jeunes de moins de quinze ans. Des pays comme le Niger, avec un taux de croissance de 3,2% par an, voient leurs populations croître de façon vertigineuse, contrairement aux richesses.

Cinquième point : les facteurs sociaux et culturels qui sont tout autant contraignants. Le cas des filles en particulier est digne d'attention, pour la simple raison qu'elles sont les victimes principales de préjugés sociaux défavorables, les travaux domestiques et le mariage précoce entre autres. En milieu rural, quand elles arrivent à franchir ces obstacles et à terminer le cycle primaire, elles sont le plus souvent confrontées au problème crucial de tutorat, les exposant à des tentations aux conséquences néfastes.

L'autre aspect socio-culturel est relatif à l'inadaptation des systèmes éducatifs aux milieux ; ce qui est de nature à provoquer la formation d'agents économiques en déphasage total avec l'architecture économique devant les employer. La conséquence d'une telle inadéquation, c'est que plus le système produit des "chômeurs" potentiels, plus la déception grandit, plus le droit à l'éducation en pâtit.

Ainsi, du fait, soit de leur sexe, soit de leur résidence, de leurs conditions sociales, voire d'autres facteurs, des millions de gens sont victimes de l'analphabétisme et de l'ignorance en Afrique de l'Ouest.

On peut encore citer d'autres conditions objectives qui expliquent l'état actuel de l'éducation en Afrique de l'Ouest. Mais il est important de savoir que s'il s'agit là de raisons valables pour expliquer cette situation, elles ne suffisent pas cependant pour justifier toutes les contre-performances des systèmes éducatifs de la région.

2. Les conditions liées à l'organisation et à la gestion du système

Indépendamment de ce contexte difficile dans lequel évolue l'école en Afrique de l'Ouest, reconnu et admis par tous, il existe d'autres explications dont on parle moins mais qui sont tout autant déterminantes. Il s'agit des conditions liées à l'organisation et à la gestion du système éducatif au titre desquelles figurent :

Premier point : le redoublement

Le rapport de l'UNESCO/BREDA de juin 2005 montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'accès de 100% des enfants à l'école. Les efforts sont plus importants au regard du taux de rétention en 5^{ème} année du primaire. En effet, dans bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, particulièrement francophones, moins de 2/3 des enfants scolarisés atteignent la 5^{ème} année. Beaucoup d'enfants quittent ainsi le système avant la fin du cycle primaire.

Dans l'ensemble, il a été observé et démontré que les élèves qui redoublent ne progressent pas plus vite que s'ils avaient été promus. Pire, ils sont plus enclins à abandonner l'école.

Malgré ses incohérences et ses insuffisances, le redoublement en particulier est généralement perçu comme rempart de protection de la qualité. Mais il se révèle en réalité un obstacle majeur à la scolarisation primaire universelle. Les travaux de la CONFEMEN, menés dans le cadre du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC), ont montré que les taux de redoublement sont de loin plus élevés en Afrique francophone qu'en Afrique anglophone (20% des effectifs contre 10%). Non seulement, cela limite considérablement les possibilités d'accès à l'enseignement primaire, mais il est aussi synonyme de gaspillage des ressources publiques (40% environ en Afrique francophone). Le redoublement, *loin de résoudre les problèmes d'apprentissage des élèves, semble au contraire les accentuer tout en laissant une fausse impression d'efficacité aux acteurs du système éducatif* (Le redoublement : mirage de l'école africaine ?, 2006). En vérité, le redoublement favorise l'abandon scolaire.

Deuxième point : la mauvaise gestion des ressources

Pour ce qui est du pilotage des systèmes éducatifs en Afrique de l'Ouest, il y a lieu de noter que s'il est incontestable que les ressources allouées à l'éducation/formation ne couvrent pas la totalité des besoins de scolarisation, il faut aussi admettre que la gestion de celles qui y sont affectées n'est pas toujours efficiente.

Ainsi, au delà des ressources financières et matérielles qui sont parfois carrément détournées de leur but, les ressources humaines sont souvent mal réparties et mal utilisées.

Troisième point : la carte scolaire

L'inexistence et/ou la mauvaise gestion de la carte scolaire. Dans la plupart des Etats d'Afrique de l'Ouest, bon nombre d'enfants n'ont pas la possibilité d'aller à l'école du fait de son éloignement du lieu de résidence. Ce qui est dû parfois à une mauvaise distribution de l'offre éducative. En outre, la mise en œuvre de la carte scolaire subit trop souvent l'incursion du politique, faussant du coup l'extension rationnelle du système éducatif ;

A cela s'ajoute une absence ou du moins une faiblesse notoire de culture en matière d'évaluation, d'imputabilité et de reddition des comptes. La responsabilisation des acteurs et l'obligation qui doit leur être faite de rendre compte de leur gestion a l'avantage de contribuer à promouvoir une gestion plus vertueuse des ressources dont disposent les systèmes éducatifs. Par ailleurs, il est indispensable, pour une question de transparence et de confiance entre acteurs, d'assurer que ceux qui contribuent au financement (bailleurs et contribuables nationaux) aient explicitement le droit de savoir comment les fonds mis à la disposition du système sont dépensés.

III Les mesures préconisées par la CONFEMEN

La situation ainsi brossée, quoique non exhaustive, nous interpelle tous. Elle requiert de nous des mesures énergiques et appropriées, à la mesure des défis à relever. Nous retenons pour notre part deux axes majeurs.

1. Le premier axe : l'expansion d'une éducation de qualité

Pour atteindre les objectifs du Forum de Dakar et ceux du millénaire, dont l'éducation est une composante clé, les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest devront axer leurs efforts sur l'élargissement de l'accès à l'éducation, l'amélioration de la qualité de cette éducation et, partant, de la gestion des systèmes éducatifs.

L'élargissement de l'accès à l'éducation passe notamment, pour les raisons que nous avons évoquées à propos du redoublement, par une réduction de cette pratique dont les travaux du PASEC remettent fortement en question l'efficacité pédagogique. La baisse des taux de redoublement apparaît comme un des leviers les plus efficaces et les moins coûteux pour accroître l'accès à l'éducation et le maintien dans le système.

C'est en vue de mieux éclairer les acteurs nationaux que la CONFEMEN vient de produire, sur la base des résultats de 10 ans de travaux dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, un document de vulgarisation intitulé « Le redoublement : mirage de l'école africaine ? ».

Utile aux décideurs politiques et techniciens de l'éducation, ce document représente une contribution importante dans la réflexion pour la communauté éducative internationale quand on sait que l'un des éléments constitutifs de la qualité de

l'éducation est la capacité pour un système d'assurer pour les élèves un cheminement harmonieux dans un cursus scolaire complet, et donc de maintenir des taux de redoublement et d'abandon très bas, voire nuls.

L'exercice du droit à l'éducation consiste d'abord à assurer à tous l'accès à une structure d'apprentissage. Aussi, au delà des activités d'alphabétisation à l'endroit des adultes notamment, le souci de démocratiser le droit à l'éducation supposera de trouver les stratégies idoines pour refonder les systèmes éducatifs ouest africains. La CONFEMEN y a réfléchi et a retenu six axes majeurs dont:

- l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ;
- la réforme des curricula de l'éducation de base.

La question de la langue : une préoccupation majeure de la CONFEMEN

La CONFEMEN a souligné très tôt l'importance de ce facteur dans la formation et sa valeur comme instrument de communication.

D'après les résultats du PASEC, le fait de pouvoir parler français à la maison a un effet positif sur la performance des élèves. Les évaluations conduites dans plusieurs pays francophones (Burkina Faso, Niger et Mali) révèlent d'une part, que les élèves qui étudient dans leur langue maternelle réussissent mieux que ceux qui fréquentent les écoles traditionnelles où l'enseignement est dispensé en français, d'autre part, que la transition de la langue nationale vers le français s'opère normalement.

Si la scolarisation en langues nationales contribue, ne serait-ce qu'à faciliter l'accès à l'école pour certains enfants et à diminuer les taux de redoublement et d'abandon scolaire dès les premières années de scolarisation, cela constituerait déjà une mesure jouant en faveur de l'universalisation de l'éducation.

La réforme des curricula : une nécessité absolue

L'un des objectifs majeurs d'une refonte des systèmes éducatifs consiste à améliorer, d'une part l'accès à l'éducation, d'autre part la qualité et la pertinence des apprentissages.

L'éducation de base, telle que le conçoit la CONFEMEN, doit être à même de doter l'individu de compétences lui permettant de participer activement au développement de sa société. Elle doit donner à chacun les moyens de s'insérer

dans son milieu social, de trouver sa place dans son environnement, le connaître, le comprendre, l'analyser, le respecter, l'aimer et contribuer à son amélioration par une démarche innovante 1.

Pourtant, on peut observer un décalage entre culture véhiculée par l'enseignement et culture populaire, conséquence d'une inadaptation des curricula aux divers contextes de la vie quotidienne des apprenants. Cette inadéquation qui explique certaines difficultés d'apprentissage perçues chez les apprenants et l'indifférence grandissante des parents, voire leur hostilité vis-à-vis de l'école, a motivé dans bon nombre de pays à procéder à une révision des curricula ; processus qui va bien au-delà d'une simple révision des contenus et qui a le mérite de favoriser le rapprochement de l'école et de la communauté dans la mesure où elle constitue un élément essentiel d'une plus grande motivation des parents.

L'objectif est d'améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages, en décroissant les disciplines et en réinvestissant dans la pratique. D'où l'option pour l'approche par compétences qui permet de rendre les apprentissages plus utiles et plus proches des réalités des apprenants et des pays et qui favorise mieux l'insertion sociale et économique de tous.

2. Le deuxième axe : la gouvernance des systèmes éducatifs

Une meilleure gouvernance des systèmes éducatifs est la préoccupation qui a guidé la CONFEMEN dans l'organisation des Assises francophones de la gestion scolaire tenues à Madagascar et de la 52^{ème} session ministérielle de Niamey.

Au-delà de la mobilisation des ressources, les questions de mise en œuvre et au sens large, de transformation des ressources mobilisées en résultats éducatifs effectifs (achèvement du primaire pour toute la population et niveau d'apprentissage effectif convenable des élèves) est fondamentalement tributaire de progrès significatif en matière de gestion.

Le Cadre d'action sur la gestion scolaire adopté à Niamey par les ministres de l'Education des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN, précise qu'**il est essentiel de privilégier, d'une part, la transparence, la responsabilisation et l'imputabilité à tous les niveaux dans la gestion ; d'autre part, le dialogue dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.**

Cette nouvelle vision de la gestion scolaire se décline selon les objectifs suivants :

- promouvoir un leadership engagé et une bonne gouvernance des systèmes éducatifs dédiés à la qualité et aux principes de transparence, de participation et d'équité ;
- perfectionner et rationaliser la gestion scolaire en termes d'efficacité et d'efficacités en la focalisant sur l'amélioration des processus et des performances des systèmes éducatifs et sur le renforcement des dynamiques locales au niveau des établissements ;
- renforcer la mobilisation des ressources latentes et leur utilisation selon un rapport coût-efficacité compatible avec leur transformation en résultats scolaires ;
- professionnaliser les personnels de gestion à tous les niveaux grâce à des dispositifs adéquats de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance.

Dans le mémorandum sur la gestion scolaire, les Ministres et Chefs de délégation ont affirmé leur engagement à mettre en œuvre le Cadre d'action issu de la 52^{ème} session, par un travail d'appropriation et de mise en perspective nécessaire à l'adaptation aux spécificités des différents contextes nationaux. Ils ont invité en conséquence chaque pays participant à préparer et à mettre en œuvre un plan d'action opérationnalisant les stratégies de ce Cadre d'action et intégré au programme national de développement de l'éducation.

Conclusion

Malgré les efforts déployés, l'Afrique de l'Ouest est encore loin d'espérer remplir ses engagements de parvenir à une scolarisation universelle en 2015. Le rapport mondial de suivi EPT 2006 précise qu'elle est loin de cet objectif du fait de la faible capacité des systèmes à maintenir les élèves à l'école. Il faut donc redoubler d'efforts en vue de mettre fin à la sous-scolarisation et à la « mal-scolarisation ».

Pour y arriver, la CONFEMEN est convaincue que seule la mise en synergie des efforts de l'ensemble des acteurs, à quelque niveau que ce soit, est susceptible d'apporter les réponses appropriées aux défis actuels ; défis qui doivent être entendus en termes d'obtention de ressources (financières, matérielles, humaines) suffisantes certes, mais aussi en termes de gestion rationnelle de ces ressources. Car, le fait de disposer des ressources suffisantes n'est pas en soi une garantie de performances souhaitables ; encore faut-il être en mesure de transformer ces ressources en résultats scolaires.

La CONFEMEN qui a consacré ce thème de la gestion à deux grands évènements au cours de l'année 2006, à savoir les assises francophones de la gestion scolaire et la 52^{ème} session ministérielle qui s'est tenue ici même à Niamey, est persuadée, à l'instar de certains partenaires, que la gestion reste aujourd'hui une des plus grandes préoccupations de nos systèmes éducatifs. En accordant davantage de l'attention à cet aspect de la question, les pays d'Afrique de l'Ouest pourront à coup sûr réaliser un grand pas vers la réalisation, non seulement d'une éducation pour tous, mais surtout de qualité ; c'est-à-dire faire de l'éducation un droit pour tous : enfants, adolescents, adultes, etc.

Je vous remercie.